

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°63-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	13/07/2022
Présents	19
Absents	4
Procurations	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du treize juillet deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi dix-huit juillet à dix-huit heures**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, MAISONNAVE Michel, ROUCH Mylène, COMTE Nicolas, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume.

Absents : LE MINEZ Monique, JOLIBERT Marie-Christine, ALEXANDRE Maria, PEISER Jean-Luc.

Procurations : LE MINEZ Monique à GARRIGUES Véronique, JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ALEXANDRE Maria à COMTE Nicolas.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subventions - Mise en accessibilité de l'hôtel de ville. Tranche 1 : Rénovation de l'escalier et aménagement du 2nd étage.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège afin d'engager les travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de ville.

La tranche 1 de cette opération concerne la rénovation de l'escalier et l'aménagement du 2nd étage, en bureaux et salle de réunion.

Le plan de financement ci-dessous est présenté aux membres du conseil municipal pour approbation :

PLAN DE FINANCEMENT Mise en accessibilité de l'hôtel de ville Tranche 1 : Rénovation de l'escalier et aménagement du 2nd étage				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût de l'opération	97 885 €	Subvention demandée à l'Etat, au titre de la DETR 2022. Mairie Ordre de priorité n°1.	29 365 €	30 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie pour la mise en accessibilité des bâtiments publics (Contrat Bourg centre)	34 260 €	35 %
		Subvention demandée au Département de l'Ariège	14 683 €	15 %
		Reste à charge de la commune	19 577 €	20 %
TOTAL	97 885 €	TOTAL	97 885 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2022

Application agréée E-legal@e.com

99_DE-009-210901948-20220718-63D2022-DE

Objet : Demande de subventions - Mise en accessibilité de l'hôtel de ville. Tranche 1 : Rénovation de l'escalier et aménagement du 2nd étage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

